

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **13 mai 2024 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Dominic Doucet, directeur général, Me Pascale Audray Provencher, greffière et madame Louise Bergeron, trésorière, sont également présents.

24-05-159

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec la modification suivante :

- 14.9 L'ajout d'un point ayant pour titre « Demande de gratuité – Impact Emploi Érable ».

ADOPTÉE

24-05-160

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 avril 2024 et de la séance extraordinaire du 29 avril 2024.

ADOPTÉE

24-05-161

Règlement 2024-458 modifiant le règlement 2023-449 concernant l'imposition pour 2024 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles - Adoption

ATTENDU l'avis de motion donné le 8 avril 2024 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement déposé le 8 avril 2024 en séance ordinaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier adjoint en a expliqué l'objet et sa portée le 8 avril 2024 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement no 2024-458 modifiant le règlement 2023-449 concernant l'imposition pour 2024 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles*.

ADOPTÉE

Procès-verbaux de correction Résolutions 23-10-430 et 24-03-107 - Dépôt

24-05-162

Assurances protection des élus et assistance juridique – Renouvellement 2024

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de renouveler les polices d'assurance suivantes :

Police	No police	Coût
Protection de la vie privée des élus	7070009	837,00 \$
Taxe 9% sur primes d'assurances		75,33 \$
Assurances frais juridiques (C-21)	7070010	1 120,00 \$
Taxe 9% sur primes d'assurances		100,80 \$
Frais administration UMQ		400,00 \$
TPS		20,00 \$
TVQ		39,90 \$
TOTAL		2 593,03 \$

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières de l'année en cours;

D'AUTORISER la trésorière à faire ce paiement.

ADOPTÉE

24-05-163

Assurances cyber-risques – Mandant à l'Union des municipalités du Québec – Regroupement d'achat en commun de produits d'assurance 2024-2029

ATTENDU QUE, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 et suivants du *Code municipal*, la Ville de Princeville souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurances pour les cyber-risques pour la période 2024-2029;

Sur proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu :

QUE la Ville de Princeville, joigne par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec et mandate celle-ci, en vue de l'octroi d'un contrat de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 1^{er} juillet 2029.

D'AUTORISER la greffière à signer, pour et au nom de la ville, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques » soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

Selon la loi, la municipalité accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

ADOPTÉE

24-05-164

Mandat des procureurs de la cour municipale

ATTENDU le mandat déjà confié à l'étude Lambert Therrien Avocats pour la représentation de la Ville devant la cour municipale;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les procureurs autorisés à faire ses représentations;

Sur proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de nommer Mes Juliette Roberge, Pierre-Louis Vincent et Gabriel Bordeleau procureurs à la Cour municipale de la Ville de Princeville en remplacement de Me Jean-Philippe Lahaye;

QUE le statut de procureur substitut de Me Roberge soit révoqué;

QUE le traitement soit le même que celui déposé par l'étude lors de l'octroi du mandat par la résolution 22-09-278;

ADOPTÉE

24-05-165

Désignation de procureur pour l'application de l'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la Cour municipale de la Ville de Princeville

ATTENDU la résolution 22-09-279 qui désignait Me Jean-Philippe Lahaye comme étant un des procureurs mandatés pour agir au nom de la Ville de Princeville;

ATTENDU qu'il y a lieu de faire des changements au sein de l'équipe de procureurs;

Sur proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que Mes Juliette Roberge, Pierre-Louis Vincent et Gabriel Bordeleau soient désignés pour agir au nom de la Ville de Princeville et demande au Directeur des poursuites criminelles et pénales de révoquer l'autorisation de Me Jean-Philippe Lahaye d'agir à ce titre;

QUE le statut de procureurs substitués octroyé en vertu de la résolution 23-07-321 soit changé pour Me Juliette Roberge;

ADOPTÉE

24-05-166

Règlement dans notre dossier 105-144-2022-01

Sur proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'entériner l'offre de règlement dans le dossier interne 105-144-2022-01.

ADOPTÉE

24-05-167

Gestion Katy Inc. – Droit de passage - Avis de non-renouvellement

ATTENDU l'entente de droit de passage intervenue entre la Ville de Princeville et Gestion Katy Inc.;

ATTENDU les dispositions de l'entente quant à l'avis de non-renouvellement;

Sur proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville désire mettre fin à l'entente et que la greffière soit autorisée à faire parvenir un avis de non-renouvellement à Gestion Katy Inc..

ADOPTÉE

24-05-168

Octroi d'une aide financière – CLSC-CHSLD de l'Érable-Aménagement d'un jardin au Centre d'hébergement Saint-Eusèbe

ATTENDU QUE la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable souhaite aménager un jardin prothétique pour améliorer la qualité de vie des résidents;

ATTENDU QUE ce jardin offrirait aux résidents un espace extérieur thérapeutique et sécuritaire, favorisant aussi le bien-être physique et mental;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît l'importance de soutenir les initiatives visant à améliorer les conditions de vie des résidents des établissements de soins de notre communauté;

Sur proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu :

QUE la Ville confirme son intention d'offrir une aide financière d'un montant de 38 400\$ au CLSC-CHSLD de l'Érable pour l'aménagement d'un jardin prothétique au Centre d'Hébergement de Saint-Eusèbe;

QUE le maire soit autorisé à signer une lettre d'intention confirmant l'aide financière;

QUE cette aide financière de 38 400\$ soit financée à même les activités financières pour l'année en cours et que la trésorière soit autorisée à effectuer le versement.

ADOPTÉE

24-05-169

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

En date du 11 mars 2024
- no A54168 11 325,00 \$

Chèque annulé

En date du 8 avril 2024
- no 54197 (5,00\$)

En date du 9 avril 2024 au 12 mai 2024 294 771,61 \$
- nos S12236 à S12239 & M3004 à M3027 & A54237 à A54257

Dépôt salaires :

-périodes 2024-15 à 2024-18

ADOPTÉE

24-05-170

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 13 mai 2024 886 475,39 \$
nos S12240 à S12313 & A54258 à A54318

ADOPTÉE

24-05-171

Transferts budgétaires

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de prendre acte du dépôt de la liste des transferts budgétaires pour la période 2023-12 soumise par la trésorière en date du 13 mai 2024 et d'entériner son contenu.

ADOPTÉE

24-05-172

Rapport financier et rapport du vérificateur externe (auditeur indépendant) pour l'année 2023 – Dépôt et approbation

La trésorière, Louise Bergeron, dépose et explique le rapport du vérificateur externe (auditeurs indépendants) et le rapport financier de la Ville de Princeville pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'accepter lesdits rapports tels que déposés.

ADOPTÉE

24-05-173

Rapport de l'auditeur indépendant sur l'état de la participation des ouvrages d'assainissement des eaux pour l'année 2023- Dépôt et approbation

La trésorière, Louise Bergeron, dépose et explique le rapport de l'auditeur indépendant sur l'état de la participation des coûts d'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux pour l'année 2023.

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accepter ledit rapport tel que déposé.

ADOPTÉE

24-05-174

Développement domiciliaire – Transfert à l'excédent affecté

ATTENDU les revenus supplémentaires provenant de la vente de terrains pour les développements domiciliaires ;

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de transférer une somme de 5 473,60 \$ à l'excédent affecté développement domiciliaire, et ce, à même le surplus non affecté afin d'augmenter ledit excédent affecté.

ADOPTÉE

24-05-175

Affectation de l'excédent non affecté aux activités financière 2024- Norme SP-3280

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'affecter, à même l'excédent non affecté, un montant de 4 745,58\$ aux activités financières 2024 correspondant à l'amortissement du DCTP et à la charge de désactualisation.

ADOPTÉE

Développement économique Princeville – Dépôt des états financiers au 31 décembre 2023 - Dépôt

24-05-176

Ratification d'embauche – Préposé au gymnase

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville ratifie l'embauche de monsieur Réjean Lecompte à titre de préposé au gymnase, et ce, en date du 23 mars 2024.

QUE les conditions d'embauche de ce salarié soient établies selon la convention collective en vigueur;

ADOPTÉE

24-05-177

Embauche – Étudiant au sein du service des travaux publics et de l'hygiène du milieu

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu engage des étudiants durant la saison estivale pour accomplir le travail de voirie nécessaire au bon fonctionnement de la ville (travaux d'horticulture, d'entretien de pelouse et de voirie ou toutes autres tâches connexes requises par le service);

Sur proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil autorise l'embauche de Mathias Genois, en date du 21 mai 2024;

QUE la période d'embauche soit celle spécifiée précédemment jusqu'au plus tard le 1^{er} septembre 2024;

QUE le traitement salarial offert à cet étudiant soit égal à 65 % du salaire horaire prévu par la convention collective pour le personnel d'entretien du secteur voirie;

ADOPTÉE

24-05-178

Démission – Préposé.es au restaurant

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville prenne acte des démissions suivantes :

<u>Poste occupé</u>	<u>Nom</u>	<u>Date de départ</u>
Préposée au restaurant	Valérie Bédard	19 février 2023
Préposé au restaurant	Eliott Grondin-Lemay	12 mars 2023
Préposée au restaurant	Laurie Turgeon-Jacques	17 mars 2023
Préposée au restaurant	Émilie Turgeon-Jacques	17 mars 2023
Préposée au restaurant	Marianne Cusson	14 décembre 2023

ADOPTÉE

24-05-179

Réévaluation des fonctions du poste de Directeur des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire

ATTENDU qu'une étude réalisée par un consultant externe a permis de démontrer que la nature du travail et les conditions d'exécution du Directeur des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire exige que ce dernier exécute plus d'heures de travail que ce que prévoit l'horaire normal auquel il est affecté; et que cela s'explique par le fait que les responsabilités et les tâches du titulaire du poste ont changé au fil des années;

ATTENDU que le comité de ressources humaines s'est rencontré pour en faire l'analyse et recommande l'adoption d'une nouvelle description de tâches et la révision de la classe salariale de manière à ce que le salaire reflète les qualifications, les responsabilités, les efforts et les conditions de travail du titulaire du poste;

PAR CONSÉQUENT sur proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER la description de tâches du poste de Directeur des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire incluse en annexe;

DE créer une nouvelle classe salariale basée sur un horaire de 37.5 heures par semaine, soit la classe 13;

QUE le salarié conserve son positionnement sur cette nouvelle échelle salariale;

QUE les ajustements salariaux susmentionnés soient effectués par le Service de la trésorerie dans les vingt-huit jours qui suivront, avec un effet rétroactif à la date de la présente résolution;

DE suspendre, pour ce salarié expressément, l'application de l'article 10 du Protocole de relations de travail entre la Ville de Princeville et le personnel-cadre de la Ville de Princeville concernant le temps supplémentaire; nonobstant ce qui précède et pour des fins de transition, la Ville convient de verser au salarié le solde d'heures supplémentaires accumulées à temps simple inscrit sur son relevé de paie de la semaine se terminant le 11 mai 2024, et ce, dans les vingt-huit jours qui suivront;

ADOPTÉE

24-05-180

Ratification d'inscription – Séminaire de l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le conseil ratifie l'inscription de Yvon Beaudet et Véronique Beaudoin, préventionnistes, à participer au séminaire de l'Association des techniciens en prévention des incendies du Québec qui aura lieu du 29 au 31 mai 2024 à Gatineau.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce séminaire, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

24-05-181

Schéma couverture de risques en incendie de la MRC de l'Érable-Adoption du rapport annuels des activités 2023

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a produit, en collaboration avec les onze municipalités de son territoire, son Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU QUE ce schéma de couverture de risques a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 7 juillet 2008;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC doit adopter et transmettre, annuellement, un rapport des activités de son Schéma de couverture de risques au ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QU'en 2023, il existait trois services de sécurité incendie sur le territoire de la MRC de L'Érable, soit le Service de sécurité incendie régional de L'Érable (couvrant neuf municipalités), celui de la ville de Plessisville et celui de la ville de Princeville;

ATTENDU l'exigence du ministère de la Sécurité publique voulant que les deux municipalités ne faisant pas partie du Service de sécurité incendie régional de L'Érable doivent également adopter, par résolution, ce même rapport;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport d'activité préparé pour l'année 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Laurier Chagnon, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER les données qui concernent la ville de Princeville, y compris celles de la MRC, contenues dans le rapport annuel des activités 2023 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de L'Érable, et ce, en conformité de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*.

ADOPTÉE

24-05-182

Adjudication de contrat – Application d'Aide à la gestion d'appels d'urgence

ATTENDU l'offre de service obtenu auprès de CAUCA Centre d'expertise multiservice pour l'acquisition et le service de l'application Survi-Mobile pour la gestion d'appels d'urgence;

Sur proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'octroyer un contrat de 3 ans à CAUCA, pour un montant pour la première année de 4 200\$, plus taxes applicables, incluant les frais d'acquisition du matériel, et pour les années subséquentes au montant de 3 400\$, plus taxes applicables, annuellement pouvant être soumis à une indexation de 3% par année.

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières de l'année en cours pour la portion 2024 et qu'elles soient pourvues aux budgets des années subséquentes, et que la trésorière soit autorisée à payer les factures en lien avec ce contrat.

ADOPTÉE

Signature de l'entente de services aux personnes sinistrées avec la Croix-Rouge - Autorisation

ATTENDU QUE les villes doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la *Loi sur la sécurité civile* et la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU QUE les villes doivent protéger la vie, la santé et l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres ;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix- Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire ;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire, conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptibles d'aider et de supporter les villes, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles ;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée ;

ATTENDU la résolution numéro 19-07-267 adoptée lors de la séance autorisant la signature d'une entente se terminant en juillet 2024 ;

ATTENDU la volonté de la Ville de Princeville et de la Croix-Rouge de signer une nouvelle entente ;

ATTENDU QUE la contribution de la Ville sera de 0.20 \$ par habitant pour la période de juillet 2024 à juin 2025;

Sur proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu :

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer la lettre d'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge pour une période de 2 ans à compter de juillet 2024.

D'AUTORISER la trésorière à faire le versement de la contribution et que celle-ci soit financée à même les activités financières de l'année en cours pour l'année 2024, et que les crédits soient pourvu aux budgets des années subséquentes.

ADOPTÉE

24-05-184

Autorisations de dépense – Balayage des rues 2024

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de ratifier une dépense de 17 607,25\$ plus taxes applicables, à Les Entreprises TREMA pour le balayage des rues en 2024.

D'autoriser la trésorière à payer cette dépense et que celle-ci soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

24-05-185

Modification de la limite de vitesse sur la route 263 Nord

ATTENDU QUE la limite de vitesse est de 90 km/h à partir du 1335 route 263 Nord;

ATTENDU QUE nous retrouvons au moins trois propriétés résidentielles, dont un multi logement, dans la zone de 90 km/h;

Sur proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable de modifier la limite de vitesse sur la route 263 Nord afin que la zone de 50km/h s'étende jusqu'au-delà du 1327 route 263 Nord.

ADOPTÉE

24-05-186

Autorisation de dépenses – Finition du nouveau bâtiment de service aux abords du Parc Linéaire des Bois-Francis

ATTENDU la résolution 24-02-061 ;

ATTENDU que des travaux s'ajoutent à ceux déjà prévus, tel que montré dans le plan du Directeur des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire ;

Sur proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est résolu d'accorder un montant additionnel de 5 000 \$ pour la finition du nouveau bâtiment de service aux abords du Parc Linéaire des Bois-Francis ;

QUE cette dépense soit financée à même le Fonds Régions et Ruralité – Volets projets structurant de la MRC de l'Érable et un montant du Centre de services scolaires des Bois-Francis.

ADOPTÉE

24-05-187

Lettre d'intention – Cession d'un terrain pour un projet de mixité sociale

ATTENDU que la Ville de Princeville reconnaît l'importance de fournir des logements abordables et adaptés aux besoins d'une grande mixité de clientèle;

ATTENDU que la Ville souhaite contribuer à cet objectif en cédant un terrain d'une superficie d'approximativement 10 000 mètres carrés à l'organisme à but non lucratif Société d'Habitation de l'Érable, pour la construction de bâtiments ayant une vocation de mixité sociale;

ATTENDU que la Ville est convaincue que la mixité sociale est essentielle pour favoriser une société inclusive et solidaire ;

ATTENDU que la cession de terrain sera conditionnée à l'inclusion d'un volet mixité sociale dans le projet de construction ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu :

QUE La Ville de Princeville s'engage à céder un terrain d'une superficie d'approximativement 10 000 mètres carrés à l'organisme à la Société de l'habitation de l'Érable;

QUE cette cession de terrain sera soumise à certaines conditions, notamment l'approbation finale par le conseil municipal, la présentation d'un plan détaillé concernant l'utilisation du terrain et la construction des bâtiments envisagés, incluant un volet mixité sociale ainsi que la présentation du montage financier du projet;

QUE le maire soit autorisé à signer la lettre d'intention confirmant la cession du terrain.

ADOPTÉE

24-05-188

Utilisation des terrains, bâtisse et rues pour le Festival du Cheval 2024

ATTENDU QUE l'organisme du Festival du Cheval de Princeville désire obtenir la collaboration de la Ville de Princeville pour la tenue du Festival du Cheval qui aura lieu la fin de semaine du 6 au 9 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil autorise les organisateurs à utiliser les terrains adjacents du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière, tels que les terrains de stationnement et le terrain adjacent à la Salle de Quilles. De plus, il autorise l'accès à la caserne et à la salle Jacques-Therrien, pour la tenue du Festival;

QUE l'organisme doit disposer d'assurances en responsabilité civile et locative nécessaires à la couverture des immeubles prêtés.

ADOPTÉE

24-05-189

Autorisation de dépense pour le remplacement de la pompe à la station de pompage d'égout

ATTENDU que la pompe à la station de pompage d'égout est défectueuse et qu'il faille la changer ;

Sur proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'accepter l'offre de remplacement de la pompe de Xylem au montant de 17 547,55\$, plus taxes applicables ;

QUE la trésorière soit autorisée à payer la facture en lien avec cette dépense et que celle-ci soit financée à même un transfert budgétaire des postes budgétaires en égout.

ADOPTÉE

24-05-190

Vestiaire Saint-Eusèbe – Frais de service pour le ramassage des ordures

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de défrayer les frais d'enlèvement des ordures du Vestiaire Saint-Eusèbe à Gaudreau Environnement inc. au coût de 53,04 \$, plus les taxes applicables.

QUE la trésorière soit autorisée à faire ce paiement.

ADOPTÉE

24-05-191

GROBEC – Renouvellement d'adhésion

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de renouveler l'adhésion au Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour pour 2024-2025 au coût de 100\$;

QUE la trésorière soit autorisée à faire ce paiement.

ADOPTÉE

24-05-192

Camping Québec – Formulaire de conformité règlementaire – Festival du Cheval

ATTENDU QUE le Festival du Cheval de Princeville existe depuis plusieurs années et aura lieu cette année du 6 au 9 juin 2024;

ATTENDU QUE ce Festival attire beaucoup de gens d'ici et de l'extérieur, et que ces touristes circulent pour beaucoup à bord de véhicules récréatifs;

ATTENDU QUE Camping Québec demande aux organisateurs que leur site soit conforme à la réglementation municipale pour recevoir des roulottes et des véhicules récréatifs;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'utilisation des sites avoisinants au Festival du Cheval pour recevoir des roulottes et des véhicules récréatifs pour le temps nécessaire à ce Festival.

ADOPTÉE

24-05-193

Mise à niveau et agrandissement du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière -Acceptation d'un ordre de changement

ATTENDU l'ordre de changement reçu le 7 mai 2024 d'une somme totale de 12 234,50 \$ plus les taxes applicables ;

Sur proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'accepter l'ordre de changement et d'autoriser le directeur des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire à signer les documents nécessaires pour cette acceptation.

QUE cette dépense soit financée à même le *Règlement no 2023-437 décrétant une dépense et un emprunt de 7 292 000 \$ pour la mise à niveau et l'agrandissement du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnaire*, ainsi que par une subvention du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives, et que la trésorière soit autorisée à payer ce montant.

ADOPTÉE

24-05-194

Programme Action Famille Jeunesse – Approbation de projets

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que le conseil adopte les projets suivants priorisés par le comité permanent de la famille de Princeville :

- Patinoire extérieure pour les jeunes hockeyeurs et patineurs;
- Aménagement du « Zone Zen » aux abords du Parc Linéaire;

QUE la réalisation desdits projets soit financée à même l'excédent de fonctionnement affecté au programme Action Famille Jeunesse.

ADOPTÉE

24-05-195

Commandite 2023-2024 pour le Club de Hockey le Titan de Princeville – Versement saison régulière et séries éliminatoires

ATTENDU l'entente intervenue entre le Club de hockey junior AAA Le Titan de Princeville notamment pour assurer la visibilité de la Ville de Princeville ;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de verser un montant de 25 750 \$ pour la saison 2023-2024, soit 25 000 \$ pour la saison régulière et 750 \$ pour les joutes locales en séries éliminatoires comme prévu à l'entente.

Que la dépense soit financée à même les activités financières et d'autoriser la trésorière à faire ce paiement.

ADOPTÉE

24-05-196

Kiosque à Chansons

ATTENDU QUE le conseil désire effectuer le paiement de dépenses pour les artistes qui participeront au kiosque à chansons au cours de l'été 2024 ;

ATTENDU QU'une liste des artistes accompagne la présente demande ;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le conseil autorise le paiement des dépenses reliées à la tenue des prestations des artistes pour un montant estimé de 11 495 \$, plus les taxes applicables, un montant de 160 \$ pour la fourniture de photos et d'eau et d'un montant de 5 250 \$, plus taxes applicables, pour la sonorisation aux productions Yves Gagnon Inc.;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement des dépenses prévues à la liste annexée à la présente résolution ainsi que toute dépense supplémentaire nécessaire au bon fonctionnement de l'activité.

ADOPTÉE

24-05-197

Aide financière – Festival du Cheval

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de verser une aide financière de 2 500 \$ au Festival du Cheval pour la tenue de l'édition 2024 du festival.

D'autoriser la trésorière à faire ce paiement.

ADOPTÉE

24-05-198

Fonds de soutien aux artistes et organismes culturels de la MRC de l'Érable – Autorisation de dépôt de projet

ATTENDU le projet déposé par le coordonnateur à la bibliothèque concernant la programmation des ateliers d'écritures offerts aux citoyens aînés de Princeville ;

Sur proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'autoriser le dépôt du projet au Fonds de soutien aux artistes et organismes culturels de la MRC de l'Érable.

ADOPTÉE

24-05-199

Dépôt des états de revenus et dépenses du bar de la Soirée d'Illumination 2023

ATTENDU le dépôt de l'état des revenus et dépenses du bar de la Soirée d'Illumination 2023;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de verser la somme de 219,31\$ à la Société d'horticulture de Princeville pour La Foire Bière Bouffe et Culture;

ADOPTÉE

24-05-200

Mur d'escalade – Modification de contrat

ATTENDU que la construction du mur d'escalade à nécessité des modifications prévues à la résolution 23-08-352 ;

ATTENDU que lors de ces modifications les entrepreneurs ont dû louer des services supplémentaires d'une valeur de 1 104,85\$, tel que décrit à l'annexe III déposé par le directeur des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire ;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accepter la modification au contrat et d'en autoriser le paiement.

Que cette dépense soit ratifiée et financée à même les activités financières de l'année 2023.

ADOPTÉE

24-05-201

Demande de Lyster – Échange d'équipement

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville a pris connaissance de la demande de la municipalité de Lyster pour emprunter la scène mobile en échange d'un prêt de clôtures en acier;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'autoriser le prêt de la scène mobile à la municipalité de Lyster pour leur activité « Lyster en fête » du 28 et 29 juin 2024.

QUE ce soit le personnel de la Ville qui transporte, monte, démonte et ramasse la scène mobile.

ADOPTÉE

24-05-202

Octroi de mandat – Étude d'avant-projet – Salle Pierre-Prince

ATTENDU l'offre de service reçu et déposé par le directeur général concernant un étude d'avant-projet pour la réfection de la Salle Pierre-Prince ;

Sur proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'octroyer le contrat à BGA Architectes pour un montant d'au maximum 16 450\$, plus taxes applicables ;

QUE la trésorière soit autorisée à faire le paiement et que cette dépense soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

24-05-203

Demande de partenariat – Marché de Noël L'Érable - Arthabaska

ATTENDU l'offre de partenariat et le plan de visibilité présentée par la MRC de l'Érable dans le cadre du Marché de Noël ;

Sur proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'octroyer une aide financière de 1000\$ en échange d'un plan de visibilité lors du Marché de Noël de l'Érable-Arthabaska ;

QUE la trésorière soit autorisée à verser ce montant.

ADOPTÉE

24-05-204

Demande de gratuité de gymnase – Fondation du Cancer du Sein

Sur proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'octroyer la gratuité du gymnase pour la tenue d'un tournoi de volleyball le 8 février 2025 au profit de la Fondation du Cancer du Sein.

ADOPTÉE

24-05-205

Demande d'aide financière- ORivage

Sur proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'octroyer une aide financière en échange d'un plan de visibilité de 250 \$ à ORivage pour soutenir leurs activités régulières ;

QUE la trésorière soit autorisée à faire le paiement.

ADOPTÉE

24-05-206

Demande d'aide financière – 40^e anniversaire du CPE La Petite Bande

ATTENDU la demande de partenariat financier afin d'organiser une conférence sur l'activité sportive afin de souligner le 40^e anniversaire du CPE la Petite Bande ;

Sur proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'octroyer une aide financière de 500\$ au CPE la Petite Bande ;

QUE la trésorière soit autorisée à verser cette aide financière.

ADOPTÉE

24-05-207

Demande de don – Réfection de la murale sur le mur de la salle des Chevaliers de Colomb

ATTENDU que la murale « Train qui entre en gare » sur le mur de la salle des Chevaliers de Colomb s'est grandement détériorée ;

ATTENDU les démarches faites par les Chevalier de Colomb auprès d'un artiste local pour la réfection de ladite murale ;

Sur proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que soit octroyé un don de 2 000\$ aux Chevaliers de Colomb pour leur projet ;

QUE la trésorière soit autorisée à faire verser cette aide financière.

ADOPTÉE

Demande de commandite – Trail Pro-Forma - Refus

24-05-208

Demande de gratuité de salle – Maison des jeunes La Fréquence

Sur proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'octroyer la gratuité de la Salle Pierre-Prince à la Maison des jeunes La Fréquence, le 28 juin 2024 pour l'organisation d'une soirée hommage.

ADOPTÉE

24-05-209

Demande de prêt d'équipement – Softball Mineur

ATTENDU la demande de prêt d'équipement formulé par le Softball Mineur quant à pouvoir avoir accès au véhicule côte-à-côte de la ville pour deux tournois dans l'été, soit le 31 mai, 1^{er} et 2 juin ainsi que du 23 au 25 août 2024 ;

Sur proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'octroyer le prêt d'équipement à Softball Mineur.

ADOPTÉE

24-05-210

Demande de gratuité - Impact Emploi Érable

ATTENDU la demande formulée par Impact Emploi Érable quant à avoir les terrains de soccer gratuitement lors de la saison 2024, soit pour 8 matchs ;

Sur la proposition du conseiller Laurie Chagnon, il est unanimement résolu d'octroyer la gratuité des locations des terrains de soccer pour les 8 matchs de la saison 2024.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

24-05-211

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h28.

ADOPTÉE

Me Pascale Audray Provencher, greffière

Gilles Fortier, maire